Conseil de la langue française

Rapport annuel 1999-2000

LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC

Québec

Publication réalisée par le
Conseil de la langue française

Édition produite par
Les Publications du Québec
1500D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec) G1N 2E5

Vous pouvez consulter le site Internet du
Conseil de la langue française.
Vous y trouverez les avis du Conseil,
la liste des membres, des communiqués
de presse, des données statistiques
et de nombreuses autres informations.

http://www.clf.gouv.qc.ca

Dépôt légal - 2000
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-551-19401-6
ISSN 0229-9259

© Gouvernement du Québec, 2000

Tous droits réservés pour tous pays.
La reproduction par quelque procédé que ce soit et
la traduction, même partielles, sont interdites
sans l'autorisation des Publications du Québec.

101-01336/

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activités du Conseil de la langue française pour l'année budgétaire qui s'est terminée le 31 mars 2000.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

La ministre responsable de l'application
de la Charte de la langue française,

Louise Beaudoin

Québec, octobre 2000

Madame Louise Beaudoin
Ministre responsable de l'application
de la Charte de la langue française
525, boulevard René-Lévesque Est, 4e étage
Québec (Québec) G1R 5R9

Madame la Ministre,

Conformément à l'article 203 de la Charte de la langue française, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport d'activités du Conseil de la langue française pour l'année budgétaire qui s'est terminée le 31 mars 2000.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

La présidente,

Nadia Brédimas-Assimopoulos

Québec, octobre 2000

Table des matières

Membres 9

Introduction 11

Chapitre premier
Rapport de la présidente 13

I. Les actions du Conseil en 1999-2000 13
   A. Les études et recherches 13
   B. La coopération internationale 13
   C. Le statut du français dans les inforoutes 14
   D. Un ouvrage majeur en cours de publication 14
   E. Mise sur pied d'un Comité sur la maîtrise du français 14

II. Les grands enjeux et les défis à relever 15
   A. Le français, langue de la modernité 15
   B. Le travail en français 15
   C. L'intégration des immigrants 15
   D. L'intégration des Amériques 16

Chapitre II
Le Conseil de la langue française 17

I. Son mandat 17
II. Sa composition 17
III. Son organisation et ses ressources 17
   A. Le personnel permanent 17
   B. La structure administrative 17
   Organigramme 18
   C. Les ressources financières 19
   D. Les politiques du Conseil 19

Chapitre III
Les activités du Conseil 21

I. Les assemblées 21
II. Les études et recherches 21
III. Les activités publiques 24

Annexe

A. Paiements de transferts 27

Membres du Conseil de la langue française

Nadia BRÉDIMAS-ASSIMOPOULOS, présidente
depuis le 18 mars 1996

Alexandre STEFANESCU, secrétaire
depuis le 10 août 1998

Nycole BÉLANGER
milieux patronaux, depuis le 17 juin 1998

Chantal BOUCHARD
milieux universitaires, depuis le 17 juin 1998

Enith CEBALLOS
milieux socioculturels, depuis le 1er décembre 1999

Dominique DE PASQUALE
milieux ethniques, démission le 21 octobre 1999

Benoît LAVALLÉE
milieux syndicaux, depuis le 6 novembre 1996

Robert LÉGARÉ
milieux syndicaux, renouvellement,
depuis le 17 juin 1998

Bernadette MAUGILE
milieux ethniques, depuis le 17 juin 1998

Henry MILNER
milieux socioculturels, renouvellement,
depuis le 17 juin 1998

Francine OSBORNE
milieux patronaux, renouvellement,
depuis le 17 juin 1998

Alain PRUJINER
milieux universitaires, renouvellement,
depuis le 17 juin 1998

Introduction

Depuis sa création le 26 août 1977, au moment de la sanction de la Charte de la langue française, le Conseil de la langue française contribue à l'implantation et à la promotion du français comme langue officielle et langue commune du Québec, notamment par la publication d'avis quant au statut et à la qualité du français et par la réalisation et la diffusion d'études et de recherches.

Le présent rapport annuel couvre le vingt-troisième exercice du Conseil, qui s'étend du 1er avril 1999 au 31 mars 2000. Il comprend trois chapitres : 1. le rapport de la présidente; 2. la loi constitutive du Conseil, sa structure administrative, les ressources humaines et financières mises à sa disposition et les règles de fonctionnement du Conseil; 3. les activités des membres du Conseil, des comités du Conseil et des directions et services de la permanence.

Tout au long de cet exercice, le Conseil de la langue française a informé de la situation linguistique la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française. Il a rencontré des représentants d'organismes et de divers milieux touchés par les questions linguistiques et a poursuivi la mise en œuvre de son programme de recherche pour mieux connaître l'évolution de la situation linguistique du Québec.

Chapitre premier
Rapport de la présidente

Le Conseil de la langue française poursuit sa réflexion, depuis quelques années déjà, sur certains grands enjeux, en particulier sur les impacts de la Charte de la langue française sur la situation linguistique au Québec, sur l'évaluation de la qualité du français dans certains secteurs d'activité, de même que sur l'affichage du nom des entreprises commerciales et sur les mouvements démolinguistiques.

I. Les actions du Conseil en 1999-2000

A. Les études et recherches

Le Conseil a publié une étude d'envergure sur les pratiques linguistiques dans une situation de communication publique afin de vérifier dans quelle mesure est atteint l'objectif premier de la Charte de la langue française, lequel consiste à faire du français la langue commune au Québec. Ainsi, cette étude a porté sur l'usage du français, de l'anglais et des autres langues dans les principaux secteurs de la communication publique soit au travail, dans les centres commerciaux, les petits commerces, les banques, les associations professionnelles, l'administration scolaire, les hôpitaux et les centres locaux de services communautaires (CLSC). En considérant que la loi ne s'applique qu'à l'espace public, les pratiques linguistiques qui relèvent du domaine de la vie privée n'ont pas fait l'objet de l'étude.

Le Conseil a poursuivi sa réflexion sur la qualité de la langue car, dans le contexte d'une économie du savoir, de mondialisation des échanges et d'implantation de nouvelles technologies de l'information, les citoyens doivent faire face à de nouvelles exigences de compétence en lecture et en écriture. La maîtrise du français devient essentielle à une insertion socioprofessionnelle réussie. C'est pourquoi le Conseil a entrepris, dans le sillage de l'avis remis sur ce sujet à la ministre, des études sur le français oral des futurs enseignants ainsi que sur le français utilisé dans les médias écrits et dans les sites web de l'administration publique. Les résultats de ces travaux devraient être publiés prochainement.

Le Conseil, en réponse à la demande de la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, a continué ses travaux en vue d'émettre un avis sur l'affichage du nom d'entreprise. Cette demande s'inscrivait dans une volonté « d'assurer le visage français du Québec » et de déterminer les moyens les plus appropriés pour atteindre cet objectif. Pour la préparation de cet avis, le Conseil a, en outre, tenu des consultations avec les milieux des affaires et socioculturels et a mené diverses études, notamment celle sur l'impact visuel des noms d'entreprises et des marques de commerce dans l'affichage des vitrines à Montréal.

Par ailleurs, pour mieux approfondir ses connaissances sur les tendances et les conséquences des mouvements migratoires, M. Michel Paillé, chercheur au Conseil, a effectué une étude intitulée *Migrations interrégionales des groupes linguistiques au Québec*, 1999.

Le Conseil a demandé, en outre, des projections démolinguistiques à M. Marc Termote, afin de dégager les *Perspectives démolinguistiques du Québec et de la région de Montréal à l'aube du XXI^e siècle. Implications pour le français langue d'usage public*, 1999. L'étude concerne en particulier la situation qui prévaut dans la région métropolitaine de Montréal.

B. La coopération internationale

Le Conseil de la langue française entretient des liens avec des organismes et des associations d'Amérique du Nord et d'Europe qui, comme lui, se penchent sur des questions d'aménagement linguistique relatives au statut et à la qualité de la langue.

Le développement des technologies de l'information et l'expansion que prend l'anglais dans les communications internationales exercent des pressions qui obligent nombre d'États à s'interroger sur la place que leur propre langue nationale occupe et occupera dans le monde comme sur leur propre territoire. Dans cette optique, le renforcement de la solidarité entre francophones ainsi que l'analyse commune de questions qui les touchent tous à divers degrés sont essentiels pour assurer la vitalité du français sur les plans national et international. Le Conseil a donc, depuis quelques années, renforcé ses liens avec des institutions similaires de certains pays francophones, mais également avec d'autres communautés linguistiques qui s'inscrivent dans une démarche comparable.

La promotion du multilinguisme des grandes organisations supranationales, jointe à celle de l'apprentissage individuel des langues, est considérée par la plupart des pays partenaires comme un des moyens,

peut-être le plus prometteur, d'éviter une uniformisation des cultures résultant de la prédominance d'une langue sur les autres. Aussi le Conseil, à l'instar de plusieurs organismes de la langue, porte une attention particulière aux modalités qui pourraient favoriser ce multilinguisme au sein des organisations internationales, ainsi qu'aux politiques susceptibles d'intégrer l'un ou l'autre des volets de la promotion des langues nationales.

Le Conseil suit de près l'évolution des dossiers à caractère linguistique au Canada et entretient des rapports avec des ministères ou des organismes gouvernementaux qui sont attentifs à la francophonie canadienne, tel le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC). Dans les limites des ressources dont il dispose, le Conseil maintient des relations avec les minorités francophones hors Québec. À cette fin, le Conseil remet annuellement les insignes de l'Ordre des francophones d'Amérique à des personnalités du Québec, du Canada, des Amériques ou d'ailleurs dans le monde pour souligner leur contribution à l'épanouissement et à la diffusion du français dans leurs milieux respectifs, ou encore leur participation à l'essor de la culture du Québec ici et à l'étranger. Il décerne également, chaque année, le Prix du 3-Juillet-1608 en reconnaissance des efforts collectifs des membres d'une association ou d'une institution, qui, en Amérique du Nord, participent d'une manière ou d'une autre à la diffusion et à l'épanouissement du français en Amérique et, par là, au développement de la francophonie.

À l'intérieur du cadre général de l'accord de coopération culturelle franco-québécois, le Conseil maintient des relations institutionnelles avec le Conseil supérieur de la langue française et la Délégation générale à la langue française. Dans le cadre de l'entente de coopération Québec/Belgique, le Conseil poursuit des échanges institutionnels avec le Conseil de la langue française et le Service de la langue française de la Communauté française de Belgique (CFB). Depuis quelques années, la Délégation générale à la langue française de la Suisse romande participe à ces échanges sur diverses questions linguistiques.

Le Québec maintient, depuis plus de vingt ans, une coopération toujours plus étroite avec la Catalogne. D'abord de nature linguistique, puisqu'elle portait sur des expériences d'aménagement linguistique, cette collaboration s'est par la suite diversifiée au point de permettre la signature d'une entente de coopération Québec/Catalogne. En conséquence, le Conseil a participé à l'organisation d'un séminaire sur les politiques et les législations linguistiques comparées, qui a eu lieu à Barcelone, en octobre 1999.

C. Le statut du français dans les inforoutes

Le Conseil se préoccupe depuis quelques années de la présence du français dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication. C'est ainsi qu'il a suivi de près les activités du Comité d'action pour le français dans l'informatique (CAFI) et du Centre francophone d'informatisation des organisations (CEFRIO), dont l'un des axes de travail est la promotion du français dans les technologies de l'information et sur les inforoutes. Le Conseil a participé également aux travaux du Secrétariat aux inforoutes, lequel relève du Secrétariat du Conseil du trésor, en vue de l'élaboration d'un plan d'action du gouvernement pour la francisation des inforoutes.

D. Un ouvrage majeur en cours de publication

Le Conseil prépare actuellement un volume qui porte sur *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie*. Il s'agit d'un ouvrage majeur, auquel collaborent plus de quatre-vingts auteurs et qui fera dérouler sous nos yeux les 400 ans d'histoire et de vie de la langue française au Québec. Cette fresque exceptionnelle et unique au Québec vise à mettre en lumière la continuité des actions accomplies, pendant près de quatre siècles, par une collectivité dynamique pour conserver et développer sa langue.

Le volume en préparation illustrera l'évolution de la situation du français à la fois comme milieu de vie et fondement de l'identité collective. Ainsi, nous pourrons constater à quel point le facteur temps joue un rôle considérable dans l'évolution sociale et linguistique au Québec.

E. Mise sur pied d'un Comité sur la maîtrise du français

Dans le prolongement de l'Avis du Conseil *Maîtriser la langue pour assurer son avenir* (1998), et du rapport de recherche sur ce sujet, *La qualité de la langue : un projet de société*, publié en 1999 par M. Jacques Maurais, chercheur au Conseil, le Conseil de la langue française a créé un comité sur les indicateurs de maîtrise de la langue dans différents secteurs d'activités, en particulier dans le monde de l'enseignement, des communications et de l'administration publique. L'objectif est de distinguer les facteurs susceptibles de contribuer à la promotion et à l'usage du français standard.

II. Les grands enjeux et les défis à relever

A. Le français, langue de la modernité

La Charte de la langue française consacre le français comme langue officielle et langue commune du Québec. Pour que le français puisse dès lors jouer le rôle qui lui est dévolu par la loi, il faut évidemment qu'il devienne la langue utilisée dans tous les secteurs d'activités de la société québécoise, y compris et surtout, ceux qui s'inscrivent dans le courant de la modernité.

Par langue de la modernité, le Conseil entend la capacité pour la langue française de s'adapter rapidement aux changements d'une société ancrée dans une économie du savoir – laquelle se caractérise par le développement extrêmement rapide des nouvelles technologies de l'information et de la communication – et qui participe aux nombreux échanges commerciaux qui s'établissent à l'échelle mondiale.

Le Conseil entend développer davantage ce dossier dans un premier temps au Québec, en menant des études, puis en participant au séminaire international sur le thème « Le français dans une économie de la connaissance, » qui doit avoir lieu à Lyon, à l'automne 2000. Ce séminaire se tiendra dans le cadre des travaux des organismes de langue française européens et du Québec. Il est organisé conjointement par les conseils de la France, de la Belgique, de la Suisse romande et du Québec. Le Conseil entend y contribuer par des analyses qui portent une attention particulière aux pratiques linguistiques en milieu de travail.

B. Le travail en français

La francisation du travail a toujours été considérée comme un aspect fondamental de l'aménagement linguistique au Québec. Il semble évident, en effet, aux yeux mêmes d'un observateur non averti, qu'une langue qui ne peut plus être utilisée pour la production de biens et de services est une langue fragilisée. Ainsi, les résultats de l'étude sur l'indice du français, langue d'usage public au Québec en 1997, montraient que, parmi toutes les activités publiques des Québécois et Québécoises, c'est au travail que le taux d'utilisation du français était le plus faible, en particulier à Montréal. Cela tend à démontrer que la francisation des entreprises n'est pas encore achevée. Par ailleurs, il faut tenir compte des tendances actuelles de l'économie qui, tant au Québec qu'à l'étranger, favorisent une utilisation accrue de l'anglais à tous les niveaux, notamment en ce qui concerne les logiciels, l'affichage et les manuels utilisés. Il en résulte que les travailleurs doivent fréquemment apprendre une terminologie nouvelle en anglais, laquelle finit par s'implanter à défaut d'une terminologie française. Il est certain que cela contribue à une perte de la vitalité et de la maîtrise de leur langue par les travailleurs québécois.

Afin d'avoir une meilleure connaissance de cette question, le Conseil a demandé une analyse de l'effet des communications internationales sur la langue du travail dans les entreprises, à partir de l'enquête sur la langue d'usage public réalisée par M. Paul Béland, chercheur au Conseil. Les résultats de ce travail devraient être connus au début de l'hiver 2001.

Le Conseil s'intéresse également aux conséquences sociales de l'usage accru de l'anglais en milieu d'entreprises. En effet, ce phénomène a des répercussions importantes sur l'embauche, la gestion des carrières et des promotions de même que sur le climat social, les relations hiérarchiques et professionnelles, la politique de formation professionnelle et les licenciements. Le Conseil se propose donc de réaliser des études qui permettront de mettre en lumière les conséquences les plus visibles et immédiates de l'usage d'une langue autre que le français dans les milieux de travail.

En outre, dans un contexte d'ouverture des marchés et de mise en réseau des entreprises, les communications avec l'extérieur jouent un rôle de plus en plus important au sein des entreprises québécoises. Toutefois, on sait peu de choses sur la façon dont les entreprises gèrent l'usage des langues qu'elles doivent utiliser pour commercer. Le Conseil entreprendra donc une étude exploratoire sur la mise en place de « passerelles linguistiques » dans les entreprises pour mieux connaître les stratégies que les entreprises utilisent pour leurs communications externes. Cette étude permettra de répondre aux questions suivantes : la communication multilingue repose-t-elle sur les employés (recrutement et formation linguistique), une unité administrative, la haute direction, l'ensemble des professionnels ? Existe-t-il des solutions qui pourraient être de nature informatique ?

Le Conseil aimerait, à des fins de comparaison, connaître également la situation qui existe au sein d'entreprises européennes francophones. Cette vue d'ensemble de la situation permettrait de définir les modalités d'aménagement linguistique susceptibles de se traduire par une francisation accrue des entreprises au Québec.

C. L'intégration des immigrants

En raison des mouvements migratoires importants, la diversité linguistique et culturelle tend à s'ac-

centuer. Le dynamisme du français de Montréal est tributaire de l'adhésion à l'objectif de la Charte de faire du français la langue d'usage public.

Par conséquent, parmi les préoccupations relatives à la diversité culturelle, il s'avère important de déterminer les mesures susceptibles d'assurer l'attraction du français auprès des nouveaux arrivants et d'analyser les comportements linguistiques ainsi que les mécanismes des transferts linguistiques des jeunes issus des communautés culturelles.

D. L'intégration des Amériques

Le Conseil de la langue française souhaiterait que l'on se préoccupe des questions linguistiques dans le processus d'intégration des Amériques et compte approfondir la réflexion sur le sujet. Cette réflexion pourrait être entamée sous trois angles différents, soit institutionnel (le multilinguisme des institutions communes), commercial (protection des consommateurs) et éducatif (enseignement des langues).

Chapitre II
Le Conseil de la langue française

I. Son mandat

Le Conseil a pour principal mandat de conseiller la ministre sur la politique linguistique et sur toute question relative à l'interprétation et à l'application de la Charte de la langue française. Ce mandat est défini dans le titre IV de la Charte de la langue française. Le Conseil doit notamment répondre aux questions qui lui sont soumises par la ministre. La Charte précise, en outre, que le Conseil doit surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec quant au statut et à la qualité de la langue française, communiquer à la ministre ses constatations et ses conclusions et la saisir de toute situation qui appelle l'attention ou l'action du gouvernement.

De plus, le Conseil peut donner son avis à la ministre sur les projets de règlement du gouvernement, effectuer ou faire effectuer des études et recherches et former des comités de travail sur les questions qui se rattachent à la langue. Il peut aussi recueillir les observations et suggestions des personnes et des groupes sur toutes les questions relatives au statut et à la qualité de la langue française, de même que les observations d'organismes publics et privés sur les difficultés d'application de la loi. Le Conseil a également le pouvoir d'informer le public sur tous les sujets relatifs à la langue française au Québec.

II. Sa composition

Le Conseil de la langue française est composé de douze membres : la présidente, le secrétaire et dix autres membres qui sont nommés par le gouvernement après consultation des associations socioculturelles, des organismes syndicaux, des associations patronales, des milieux universitaires et des groupes ethniques.

III. Son organisation et ses ressources

A. Le personnel permanent

Le Conseil de la langue française comptait 21 postes permanents au 31 mars 2000, soit deux postes hors cadre, un cadre, sept professionnels, trois techniciens, huit postes de personnel de soutien. Le tableau qui suit indique la répartition des postes permanents du Conseil :

Effectif autorisé par le Conseil du trésor (1999-2000)

Direction/ Service	Personnel hors cadre	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Techniciens	Personnel de soutien	Total
Présidence	1	—	—	—	2	3
Secrétariat (administration et communications)	1	—	1	2	3	7
Études et recherches	—	1	6	1	3	11
Total	**2**	**1**	**7**	**3**	**8**	**21**

B. La structure administrative

Pour l'année 1999-2000, la permanence du Conseil était composée du Secrétariat et de la Direction des études et recherches :

— Le Secrétariat veille à la préparation et au suivi des assemblées du Conseil. Il assure la coordination et le suivi des réunions des comités du Conseil et coordonne les activités extérieures ainsi que le programme de coopération internationale du Conseil. Il veille à l'organisation des jurys pour l'étude des candidatures aux prix décernés par le Conseil. Le Secrétariat assure aussi les services administratifs et de communication du Conseil.

— La Direction des études et recherches a pour fonction de surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec sur les plans démolinguistique, sociologique, linguistique, économique et éducatif. Cette direction se consacre également à l'analyse de toute question relative au statut et à la qualité de la langue française et doit soumettre le résultat de ses travaux aux membres du Conseil pour approbation. La Direction a la responsabilité du développement du site Internet du Conseil, de la gestion des questions relatives à l'informatique et du centre de documentation.

ORGANIGRAMME DU CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

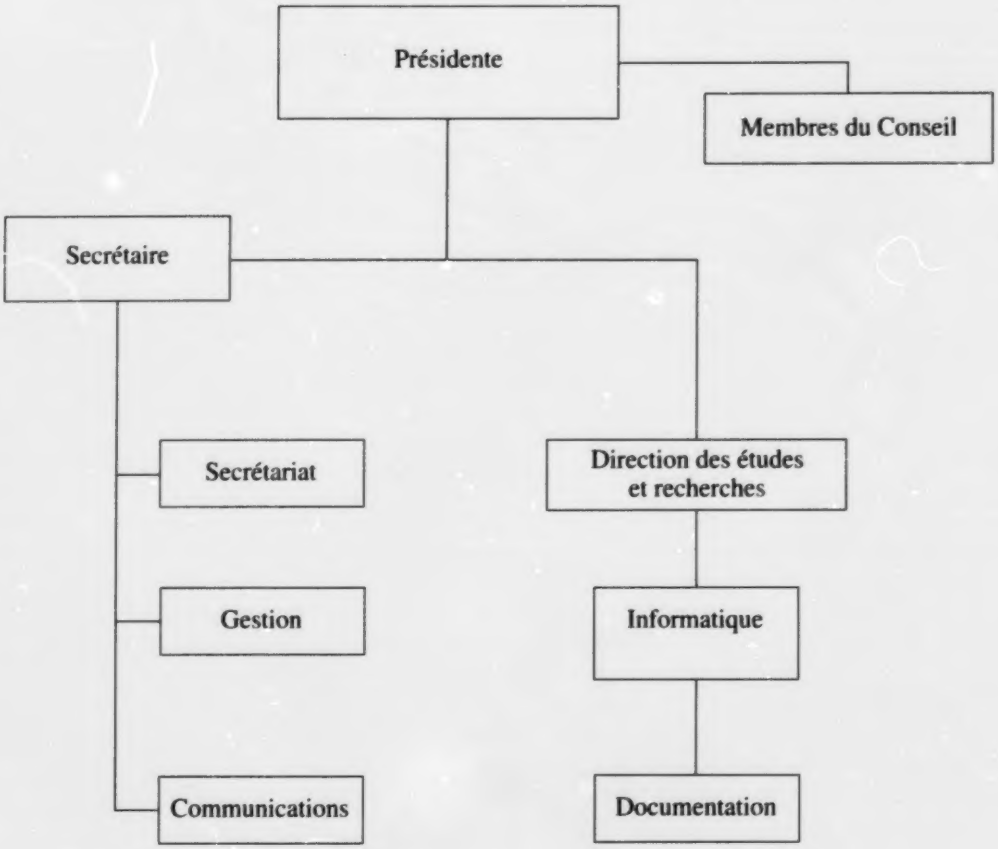

En vigueur au 31 mars 2000.

C. Les ressources financières

Le Conseil de la langue française avait à sa disposition des crédits qui s'élevaient à 1 932 700 $, pour l'exercice 1999-2000. Les dépenses ont totalisé 1 922 581,00 $ et ont été réparties comme suit :

Crédits par catégorie de dépenses (en dollars)	Dépenses (en dollars)
Traitements	931 062,00	930 271,00
Communications	157 000,00	220 225,00
Services	472 306,00	386 896,00
Entretien	10 000,00	16 328,00
Loyer	248 600,00	233 618,00
Fournitures	30 000,00	58 576,00
Équipement	11 000,00	6 836,00
Autres dépenses	6 000,00	6 108,00
Immobilisations	36 232,00	35 932,00
Transferts	10 000,00	9 000,00
Fonctionnement permanent	20 500,00	18 791,00
Total	**1 932 700,00**	**1 922 581,00**

D. Les politiques du Conseil

1. La politique linguistique

Le Conseil a adopté une politique linguistique interne, en septembre 1998, dans le cadre de la mise en application de la politique linguistique gouvernementale à laquelle les organismes de l'Administration doivent se conformer. Ainsi, le Conseil a veillé à l'application du point 22 de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration. Le Conseil s'est donc assuré du respect des directives administratives, notamment en ce qui concerne la langue des contrats et des documents de même que le matériel exigé pour le parc informatique.

2. Le Code d'éthique et de déontologie des membres

Le Conseil adoptera bientôt un code d'éthique et de déontologie qui vise à s'assurer que les administrateurs et les membres se conforment aux règles d'éthique et de déontologie en vigueur dans la fonction publique québécoise.

3. La Politique sur les renseignements personnels

Le Conseil s'est intégré depuis quelques années déjà au Comité de protection des renseignements personnels du ministère des Relations internationales et une représentante du Conseil a participé aux réunions de ce comité et suivi les activités de formation exigées par ce programme. Le Conseil s'est appliqué à faire respecter les orientations indiquées dans le Guide pour la reddition de comptes sur l'évaluation du niveau de protection des renseignements personnels.

4. La Politique sur l'accès à l'égalité en emploi

Le Conseil s'est appliqué à respecter, dans la mesure du possible, les programmes gouvernementaux d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les communautés culturelles et les personnes handicapées. Ces programmes visent à éliminer les obstacles qui pourraient empêcher les personnes à qui ces programmes s'adressent d'accéder à des postes de la fonction publique. Le Conseil compte deux jeunes professionnels de moins de 30 ans et quatre membres des communautés culturelles parmi son personnel permanent de 21 personnes au total.

Chapitre III
Les activités du Conseil

I. Les assemblées

Au cours de l'exercice 1999-2000, le Conseil a tenu huit assemblées ordinaires. Les réunions ont eu lieu aux dates et aux endroits suivants :

Date	Réunion	Lieu
Le 7 mai 1999	197e assemblée	Montréal
Le 18 juin 1999	198e assemblée	Québec
Le 17 septembre 1999	199e assemblée	Montréal
Le 22 octobre 1999	200e assemblée	Montréal
Le 17 décembre 1999	201e assemblée	Montréal
Le 28 janvier 2000	202e assemblée	Montréal
Le 18 février 2000	203e assemblée	Montréal
Le 24 mars 2000	204e assemblée	Montréal

II. Les études et recherches

Au cours de l'année 1999-2000, la Direction des études et recherches a apporté sa contribution aux réflexions du Conseil, en assurant la recherche documentaire, la réalisation d'enquêtes ou d'études directement liées aux besoins des comités et la rédaction de documents utiles aux prises de position du Conseil. Elle a, en outre, poursuivi des travaux de recherche sectoriels qui répondent aux orientations définies dans le plan de recherche du Conseil afin d'aider les membres du Conseil à remplir le mandat de surveillance de la situation linguistique au Québec, mandat qui lui est confié par la Charte de la langue française. Elle a, par ailleurs, assuré le suivi des dossiers rendus publics au cours des années précédentes en participant à des rencontres et à des colloques, en rédigeant des articles et en répondant à des demandes d'entrevues et d'information. Ce rapport ne fait état que des études ou enquêtes réalisées ou en cours de réalisation.

A. Indice du français, langue d'usage public

Le gouvernement, dans sa *Proposition de politique linguistique : Le français langue commune*, de 1996, demandait au Conseil de la langue française (CLF) et à l'Office de la langue française (OLF), en collaboration avec les ministères intéressés, d'élaborer un indice du français langue d'usage public.

Cet indice prend en compte l'ensemble des dimensions de communications publiques : travail, relations avec l'Administration publique et parapublique, consommation courante, activités culturelles publiques. En ce sens, il peut servir d'instrument d'évaluation globale des effets de la politique publique en matière linguistique.

Le Conseil de la langue française est le maître d'œuvre de ce travail qui a requis la collaboration des organismes et ministères suivants : le Secrétariat à la politique linguistique, l'Office de la langue française, le ministère de l'Éducation, le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.

Les analyses ont mis en valeur un usage généralisé du français dans l'ensemble du Québec. Elles ont aussi montré des faiblesses à Montréal en contexte de travail et indiqué le chemin qu'il reste à parcourir quant à l'intégration linguistique des immigrants. Le rapport de recherche de M. Paul Béland et un rapport synthèse ont été publiés en août 1999.

B. La qualité de la langue : un projet de société

La qualité de la langue française et sa maîtrise font souvent l'objet de récriminations. Le développement du Québec en tant que société de l'information accroît l'importance de l'écrit et exige qu'un plus grand nombre de Québécois maîtrisent le français. De plus en plus, les chefs d'entreprises font de la maîtrise du français un critère d'embauche et de promotion et demandent aux établissements scolaires de mieux former les jeunes. Or, les grandes institutions privées québécoises qui appuyaient l'effort de francisation et remplissaient un rôle de promotion ont réduit, à cause du contexte économique, leurs investissements en ce domaine.

Cette étude vise à faire le point et à proposer un plan d'actions en matière de qualité de la langue qui puisse créer une synergie entre les institutions publiques, parapubliques et privées. Les secteurs visés par ce dossier sont le monde de l'enseignement, celui des communications, celui de l'Administration, et enfin celui du travail. Les moyens envisagés ont porté sur l'instrumentation linguistique, la valorisation de la qualité de la langue et les nouvelles technologies. Ont été également mis à contribution les langagiers (terminologues, traducteurs, etc.), les organismes de la langue tels que l'Office de la langue française, de même que les associations privées.

Cette étude de M. Jacques Maurais a servi à rédiger l'avis du Conseil sur la qualité de la langue et a été publiée à l'été de 1999.

C. Perspectives démolinguistiques du Québec et de la région de Montréal à l'aube du XXIe siècle; implications pour la langue d'usage public

Les données du recensement de 1996 étant disponibles, le Conseil a demandé à M. Marc Termote, professeur-chercheur à l'INRS-Urbanisation, de mettre à jour ses prévisions démolinguistiques antérieures.

Le rapport met en relief le non-renouvellement de la population québécoise et les incidences de ce phénomène démographique sur la composition des groupes linguistiques au Québec. Ainsi, la part du groupe francophone diminue de façon très lente, voire négligeable, tout au long de la période de prévision (1996-2021), dans deux des trois régions étudiées (le reste de la région métropolitaine et le reste du Québec); c'est dans l'Île-de-Montréal que la diminution est plus sensible. L'effectif de la population francophone présente également une tendance à la baisse : celle-ci a débuté en 1991-1996 pour les francophones de l'Île-de-Montréal et elle commencera dans une vingtaine d'années (vers 2016-2021) en dehors de la région de Montréal.

Quant aux implications de cet état de fait pour le français, langue d'usage public, les estimations montrent que le nombre de locuteurs du français en public devrait rester stable tout au cours de la période à l'étude, essentiellement à cause de l'apport des allophones qui utilisent le français en public.

Ce rapport a été rendu public en octobre 1999.

D. Collaboration aux travaux ministériels

Le Conseil a contribué, en outre, aux travaux du ministère des Affaires municipales et de la Métropole. Ainsi, M. Michel Paillé, chercheur au Conseil, effectue présentement une étude, à la demande de ce ministère, sur les *Perspectives démolinguistiques de deux regroupements municipaux dans l'Île-de-Montréal, 1996-2021*.

E. Migrations interrégionales des groupes linguistiques au Québec

Dans le *Bilan de la situation de la langue française au Québec en 1995*, on a fait sommairement allusion (p. 51) aux effets de l'étalement urbain dans la région métropolitaine de Montréal sur la masse critique de francophones demeurant dans l'Île-de-Montréal, là où les immigrants internationaux s'installent dans une très grande proportion. Dans un article du *Bulletin du Conseil de la langue française* (« La migration des Montréalais francophones vers la banlieue », juin 1996), Michel Paillé abordait cette question qu'il développe plus largement dans la présente étude.

L'étude *Migrations interrégionales des groupes linguistiques au Québec*, publiée au cours de l'été 1999, situe le phénomène de l'étalement urbain des Montréalais dans l'ensemble des mouvements migratoires interrégionaux au Québec, tant ceux des anglophones et des allophones que ceux des francophones. En retenant comme caractéristiques des migrants la langue maternelle, la langue habituellement parlée à la maison et le lieu de naissance, l'étude fait ressortir les différences de comportements migratoires de ceux qui sont nés au Québec, ailleurs au Canada ou à l'étranger ainsi que des personnes qui ont choisi de parler une autre langue que leur langue maternelle au foyer.

Dans le cas particulier des personnes nées à l'extérieur du Canada, l'ouvrage montre comment la concentration des immigrants dans la région de Montréal a évolué depuis 15 ans. Notons enfin que cette étude découpe la région métropolitaine de Montréal en cinq sous-régions : la Communauté urbaine de Montréal, Laval, la MRC Champlain, la Rive-Nord et la Rive-Sud.

F. Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie

Il s'agit d'un ouvrage multidisciplinaire intitulé : *Le français au Québec : 400 d'histoire et de vie*. Le but est d'offrir aux Québécois un guide complet pour comprendre le passé, le présent mais aussi l'avenir de leur langue officielle et commune.

Cet ouvrage mettra en lumière l'admirable continuité des actions entreprises, pendant quatre siècles, par des hommes et des femmes appartenant à une collectivité dynamique et décidée à conserver et à développer sa langue. Cette présentation du rôle joué par la langue dans le passé, le présent et l'avenir mettra aussi en valeur l'histoire d'une collectivité humaine qui a toujours considéré sa langue comme un élément fondamental de son identité et de son devenir.

La réalisation fera appel à des témoins et à des spécialistes de tous les domaines : histoire, démographie, sociologie, éducation, politique, économique, droit, culture et linguistique. Les articles présentés sous forme de synthèses puiseront abondamment aux données et aux conclusions de recherches existantes.

Le Conseil de la langue française a confié la réalisation de cet ouvrage à un comité scientifique qui a pour tâche d'en définir la structure générale, les thèmes et les sous-thèmes, d'assurer la répartition adéquate du contenu selon les divers domaines de spécialité, de faire appel aux différents auteurs, d'assurer une lecture critique des manuscrits et d'effectuer la coordination nécessaire.

Ce comité est formé de M. Michel Plourde, coordonnateur, M. Louis Balthazar, M^me^ Nadia Brédimas-Assimopoulos, M. Pierre Georgeault, M. Jacques Lacoursière, M. Pierre-Paul Proulx, M. Jean Royer et M. Arnaud Sales. M^me^ Hélène Duval a agi comme chargée de projet.

En 1999-2000, les travaux ont porté sur la réception des textes, la lecture critique par un expert et par le comité scientifique, l'analyse des textes et la synthèse des demandes de corrections aux auteurs, la préparation du manuscrit final, la recherche iconographique ainsi que la mise en page du volume.

La publication de l'ouvrage est prévue au courant du mois d'octobre 2000.

G. Le français dans une société de l'information : constats, questions et pistes d'actions

Les sociétés industrialisées vivent actuellement un moment charnière de leur histoire à cause de la conjugaison entre deux phénomènes : l'augmentation dramatique de l'importance de l'information et du savoir de même que la mondialisation accélérée de l'économie. Cette nouvelle réalité a d'autant plus d'influence sur la langue que celle-ci est le support de l'information. De ce fait, l'essor économique ne peut plus se dispenser du développement de la langue et de ses outils de traitement informatisés.

L'objectif de cette réflexion est de mieux comprendre la situation pour chercher à saisir l'occasion qui se présente parce que la prise adéquate du virage qui s'amorce pourrait donner une impulsion nouvelle au français, la langue étant un des agents les plus importants des tranformations à venir.

Mais de quelle façon le français pourra-t-il servir d'arme économique à ses utilisateurs ? De quelle manière le lien économie-langue jouera-t-il ? Les francophones disposent-ils des politiques, des outils informatiques, de l'information et des structures de formation dont ils auront besoin au XXI^e^ siècle ?

La réflexion à cet égard est encore peu avancée et c'est à toutes ces questions que cet ouvrage tentera d'amorcer une réponse. La rédaction de ce texte est confiée à M. Réjean Roy, consultant, et sera publiée au cours de l'année 2000.

Cette réflexion préparera les représentants du Conseil à leur participation au séminaire international sur *Le français dans une société de l'information*, qui se tiendra à Lyon, en décembre 2000.

H. Travaux relatifs à l'avis du Conseil sur l'affichage du nom d'entreprise et des marques de commerce

Dans une lettre de septembre 1998, la ministre responsable de la Charte de la langue française demandait au Conseil d'examiner « la problématique générale de l'affichage des raisons sociales au Québec » et d'inclure « la question des marques de commerce utilisées comme raisons sociales ». Elle exprimait le souhait que le Conseil dégage clairement « les dimensions sociales, culturelles et économiques du cadre global dans lequel s'inscrit la question de l'affichage des raisons sociales au Québec, en vue de proposer des modalités d'actions qui puissent assurer le visage français du Québec, que ce soit par des interventions à caractère social, politique ou juridique. »

Dans le cadre de cet avis, le Conseil a ouvert deux volets de travail, l'un juridique, l'autre économique et sociologique et il a consulté des organismes. Les analyses juridiques menées visent à décrire pédagogiquement les règles de droit, la réglementation et les procédures découlant *a)* de la législation québécoise; *b)* de la législation fédérale; *c)* des règles émanant des pactes internationaux en matière de commerce et de propriété intellectuelle. Elles cherchent, en outre, à mettre en relief la compatibilité ou l'incompatibilité entre ces différentes lois ou règles de même que les contraintes exercées par les pactes internationaux en matière de commerce et de propriété intellectuelle. Par ailleurs, compte tenu de l'état actuel du droit en matière de propriété intellectuelle à l'égard des marques de commerce, elles cherchent à répondre à la question suivante : Dans quelle mesure peut-on faire prendre en compte des règles linguistiques d'affichage et lesquelles ? Les analyses économiques et sociologiques visent à déterminer la place du français dans le processus d'élaboration des noms d'entreprise ou d'une marque de commerce ainsi qu'à mesurer l'impact visuel du français dans l'affichage des noms d'entreprise.

Le Conseil a tenu des consultations auprès des principaux organismes intéressés par cette question, soit les différentes chambres de commerce ou regroupements de gens d'affaires ainsi que les organismes nationaux, au mois de juin 1999. Après ces consultations, il a approfondi certaines pistes de solution et entrepris une analyse de l'impact visuel du français dans l'affichage des noms d'entreprise.

L'avis du Conseil sera adopté en juin 2000 et remis durant l'été à la ministre responsable de la Charte de la langue française.

I. Le français oral soigné des étudiants-maîtres. Vers une typologie

Le but de cette recherche exploratoire est l'amélioration de la qualité du français parlé par les futurs étudiants-maîtres. Les objectifs visent à élaborer une grille des écarts potentiels micro et macrostructurels du français oral soigné et à dresser une typologie de ces écarts afin de faire des diagnostics et d'analyser les attitudes sociolinguistiques des étudiants-maîtres par rapport aux écarts les plus fréquemment observés.

Un échantillon de 300 enregistrements d'étudiants universitaires servira de base à cette recherche confiée au Groupe de recherche sur l'oral soigné en éducation (GROSE). Font partie de ce groupe : M^me^ Flore Gervais de l'Université de Montréal (UdM), M. Luc Ostiguy de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), M. Christophe Hopper de l'Université de Montréal (UdM), M^me^ Monique Lebrun et M^me^ Clémence Préfontaine de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

Une présentation des premiers résultats de cette recherche a été faite aux membres du Conseil et la remise du rapport final est prévue pour la fin juin 2000.

J. La qualité du français dans les journaux

Cette étude et la suivante au point (K) sur la qualité de la langue ont été confiées à une équipe de l'Université Laval composée de M^me^ Isabelle Clerc, M. Éric Kavanagh, M. François Lépine et M^me^ Renée-Lise Roy.

L'analyse linguistique de l'étude sur *La qualité du français dans les journaux* porte sur 96 textes journalistiques tirés de quatre quotidiens québécois et répartis également entre *Le Devoir, La Presse, Le Soleil* et *Le Journal de Québec*. Ces textes couvrent une période de huit ans, soit de 1992 à 1999, à raison de 12 articles par année, soit trois par quotidiens. Tous ces textes sont présentés à la une et peuvent se poursuivre en deuxième page. L'ensemble du corpus analysé regroupe 62 000 mots.

K. La qualité du français dans les textes diffusés dans les sites web des ministères

L'analyse des textes déposés dans les sites web du gouvernement portera sur les textes décrivant la mission ou l'historique du ministère ainsi que sur les communiqués de presse de dix ministères ou organismes.

Les rapports de ces deux études seront remis au Conseil en juillet 2000.

L. Groupes linguistiques et revenus de travail

La disponibilité du fichier de microdonnées du recensement de 1996 a permis de commencer à mettre à jour les analyses de l'effet net des attributs linguistiques, c'est-à-dire le fait d'être de langue française, anglaise ou autre, sur le revenu des individus.

Ces analyses prendront comme base les groupes linguistiques définis selon la langue d'usage à la maison et retraceront l'évolution des revenus de 1971 à 1996, en tenant constant l'âge, la scolarité et l'expérience.

Ce travail a été confié à M. Charles-Antoine Allain, économiste au Conseil, et sera du domaine public au cours de l'automne de 2000.

III. Les activités publiques

A. Les distinctions et les prix décernés par le Conseil

1. L'Ordre des francophones d'Amérique

Le 17 mars 2000, le Conseil remettait l'Ordre des francophones d'Amérique à huit personnalités éminentes du Québec et d'ailleurs. En décernant cette distinction, le Conseil de la langue française désire reconnaître la part active que ces personnes prennent au développement de la vie française en Amérique et ailleurs dans le monde. La cérémonie de remise des insignes de l'Ordre et du Prix du 3-Juillet-1608 a eu lieu le 17 mars 2000, dans le cadre du Forum des partenaires de la francophonie.

L'Ordre des francophones d'Amérique a été institué par le Conseil de la langue française le 3 juillet 1978. Cette distinction, décernée annuellement, a pour but de reconnaître les mérites de personnes qui se sont consacrées au maintien et à l'épanouissement de la langue française, ont accordé leur soutien à l'essor de la vie française en Amérique ou l'ont fait connaître ailleurs dans le monde.

Les insignes de l'Ordre des francophones d'Amérique sont constitués d'une médaille en bronze et du symbole de l'Ordre, une fleur de lys stylisée, montée en boutonnière. Ils sont accompagnés d'un parchemin calligraphié, signé par le premier ministre du Québec, par la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française et par la présidente du Conseil, laquelle est aussi présidente de l'Ordre des francophones d'Amérique. Les récipiendaires reçoivent également une médaille gravée à l'emblème de l'Ordre et frappée à leur nom.

Récipiendaires de l'Ordre des francophones d'Amérique pour l'an 2000

Québec

Monsieur Camille Laurin, à titre posthume

Monsieur William Mackey

Monsieur Réginald Hamel

Acadie

Monsieur le sénateur Jean-Maurice Simard (Nouveau-Brunswick)

Ontario

Madame Christine Dumitriu van Saanen

Ouest canadien

Monsieur Yvon Mahé (Alberta)

Amériques

Madame Ginette Adamson (États-Unis)

Francophonie internationale

Monsieur David Parris (Irlande)

En mars 2000, à Toronto, la présidente du Conseil remettait les insignes de l'Ordre des francophones d'Amérique à M^me^ Christine Dumitriu van Saanen, ingénieure, géologue et écrivaine, et également fondatrice et directrice du Salon du livre de l'Ontario.

2. Le Prix du 3-Juillet-1608

En 1978, à l'occasion du 370^e^ anniversaire de la fondation de Québec, le Conseil de la langue française a créé le Prix du 3-Juillet-1608. Le Conseil remet ce prix à une institution ou à un organisme établi en Amérique du Nord afin de souligner les services exceptionnels rendus à une collectivité de langue française et, par voie de conséquence, à l'ensemble de la francophonie nord-américaine.

Le 17 mars 1999, le Conseil remettait, en collaboration avec la Ville de Québec, le Prix du 3-Juillet-1608 à l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF). Fondée en 1949, l'ACELF est une association pancanadienne qui s'intéresse à l'enseignement, du préscolaire à l'université. Sa mission est d'inspirer et de soutenir l'action des communautés francophones des provinces et des territoires afin que celles-ci puissent travailler à protéger et à promouvoir la langue et la culture françaises partout au Canada.

Le Prix du 3-Juillet-1608 était constitué cette année d'une œuvre d'art réalisée par M. René Derouin, artiste québécois. À l'œuvre est jointe une plaque commémorative gravée au nom du lauréat. Le prix est accompagné d'une médaille et d'un parchemin calligraphié, signé par le premier ministre du Québec, par la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française et par la présidente du Conseil de la langue française.

3. Le prix Jules-Fournier

Afin de promouvoir la qualité de la langue écrite chez les journalistes, le Conseil a créé, en 1980, le prix Jules-Fournier. Ce prix évoque la carrière de ce journaliste québécois, Jules Fournier (1884-1918), qui fut reconnu pour la vigueur, la clarté et la précision de son style. Il travailla successivement à *La Presse*, au *Canada*, au *Devoir* et à *La Patrie* avant de succéder à Olivar Asselin, à la direction du *Nationaliste*, et de fonder par la suite son propre journal, *L'Action*.

Ce prix est assorti d'une bourse de 5 000 $. Il a été décerné à M^me^ Josée Blanchette, journaliste au journal *Le Devoir*, lors du Congrès de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, qui s'est tenu en novembre 1999.

4. Le prix Raymond-Charrette

Le Conseil a créé le prix Raymond-Charrette dans le but de reconnaître la contribution exemplaire d'un ou d'une journaliste de la presse électronique à la diffusion d'un français de qualité. Le prix sera remis l'année prochaine.

B. Les communications et les relations publiques

Le Service des communications, qui relève du Secrétariat du Conseil, a notamment pour mandat de maintenir et d'établir des relations avec les citoyens québécois et les organismes publics ou privés qui sont touchés par l'application de la législation linguistique ou qui s'intéressent à la question linguistique québécoise, particulièrement en assurant la diffusion des travaux du Conseil et en publiant un bulletin d'information, qui paraît trois fois l'an. Ce service produit les outils nécessaires à la réalisation de son mandat dans les secteurs de l'édition, de l'information, des relations publiques et de la publicité.

Les activités de relations publiques du Conseil comprennent les lancements de publications, la publication et la diffusion des mémoires, l'organisation de séminaires ou de colloques, la participation à des expositions, salons, congrès et foires, de même que l'organisation des cérémonies entourant l'attribution

de l'Ordre des francophones d'Amérique et la remise des prix du 3-Juillet-1608, Jules-Fournier et Raymond-Charette.

En 1999-2000, le Conseil de la langue française a participé à deux salons Info-Services qui se sont tenus à Alma et à Rimouski.

C. Les activités de coopération internationale

Le secrétaire et le directeur des études et recherches du Conseil ont participé, les 6 et 7 décembre 1999, à Paris, à la réunion annuelle des conseils et des organismes de la langue, laquelle regroupait des représentants du Québec, de la France, de la Belgique et de la Suisse romande.

Les discussions ont porté sur le suivi au séminaire sur le plurilinguisme et sur la place du français dans les organisations internationales. Il a été question également des expositions sur la langue française en l'an 2000 et du séminaire de l'an 2000 à Lyon. De plus, un certain nombre de projets conjoints ont été évoqués, tels que la possibilité d'établir une terminologie grammaticale commune et un inventaire des rectifications orthographiques intégrées dans les ouvrages de référence. Il a été convenu que les divers organismes réfléchiraient à deux questions d'intérêt commun : les nouveaux réseaux linguistiques de l'Agence de la francophonie et le prochain Sommet de la francophonie, à Beyrouth , dont le thème sera le *Dialogue des cultures et des civilisations*.

À Bruxelles, le 15 octobre 1999, la présidente a prononcé une allocution sur la législation linguistique au Québec, devant les membres de l'Association belge de la presse d'entreprise (ABPE), lesquels se réunissaient dans le cadre d'une journée de réflexion sur la langue. Cette allocution a porté sur la langue de travail, sujet qui intéressait particulièrement les auditeurs belges, et plus précisément sur ce qu'on entend par la francisation des entreprises et les différentes mesures mises en place par le gouvernement pour faire respecter la loi.

Dans le cadre de l'entente de coopération Québec-Catalogne et du *Colloque sur les politiques et législations linguistiques comparées*, qui a eu lieu à Barcelone, en octobre 1999, préparé par les organismes de la langue du Québec et les représentants linguistiques du gouvernement catalan, la présidente du Conseil a prononcé une allocution sur « L'expérience du Québec pour l'introduction du français en informatique ». M. Pierre Georgeault, directeur des études et recherches au Conseil, a également prononcé une allocution sur *Les indicateurs d'usage du français au Québec. Réflexion sur leur élaboration*, où il a été question du processus de confection des indicateurs permettant d'obtenir un portrait d'ensemble de la situation linguistique au Québec. Le colloque portait sur l'étude comparée des politiques linguistiques des deux gouvernements organisateurs et d'autres politiques similaires. Il était organisé conjointement par le ministère des Relations internationales du Québec et le ministère de la Culture du gouvernement catalan.

Le Conseil reçoit normalement des visiteurs étrangers qui, à divers titres, s'intéressent à la politique linguistique et à l'expérience d'aménagement linguistique du Québec. Il participe également, par l'entremise de son personnel, à des projets qui font appel à ses compétences.

Enfin, le Conseil répond également à diverses demandes de chercheurs ou d'étudiants étrangers qui souhaitent obtenir des renseignements sur divers aspects de la politique linguistique ou sur son application.

ANNEXE A

Paiements de transferts

Prix Jules-Fournier	5 000 $
Concours sur invitation pour l'œuvre du Prix du 3-Juillet-1608 :	4 000 $